



**PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT  
STRUCTURES  
D'ESCALADE  
EN REGION  
NOUVELLE AQUITAINE  
2020-2030**



# SOMMAIRE

**5 / INTRODUCTION**

**8 / L'ESCALADE, 3 DISCIPLINES**

**12 / L'ESCALADE, UN SPORT EN PLEIN ESSOR**

**14 / LES ÉQUIPEMENTS :  
UN MOTEUR DE DEVELOPPEMENT**

**18 / REGION NOUVELLE AQUITAINE :  
UNE DEMANDE NON SATISFAITE**

**20 / UN RETARD À COMBLER**

**24 / NOS MOYENS D' ACTIONS**



# INTRODUCTION

**En 2002 la fédération lance un plan de développement des clubs par les équipements.**

**Aujourd'hui le changement est radical : le cap des 100.000 licenciés a été dépassé, l'escalade est devenue olympique...**

**L'**équipement sportif contribue au développement des clubs. Fort de ce constat, la fédération déploie un plan de développement en collaboration étroite avec la ligue Nouvelle Aquitaine.

La fédération cherche à établir des partenariats forts avec les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'oeuvre et les professionnels du secteur pour que les équipements créés servent à tous.

Ce document dresse un état des lieux de la pratique et des équipements et propose des solutions pour mettre l'escalade à la portée des néo-aquitains.



## LA FFME



**F**ondée en 1945, la FFME assure la promotion et le développement en France de six activités sportives : l'Escalade, l'Alpinisme, le Canyoning, la Randonnée Montagne, la Raquette à Neige et le Ski-alpinisme.

Présidée par Alain Carrière depuis 2021, la FFME est membre du CNOSF, Comité national olympique et sportif français, de l'IFSC, International federation of sport climbing et de l'ISMF, International ski mountaineering federation.

La FFME a reçu une délégation du Ministère des sports pour les activités sportives suivantes : l'escalade, le para-escalade et le ski-alpinisme.

La FFME se positionne au 20<sup>ème</sup> rang des fédérations olympiques.

**En 2020, la fédération compte plus de 107.000 licenciés.**

## LIGUE NOUVELLE AQUITAINE



**E**n région Nouvelle Aquitaine, on compte 84 clubs et près de 8000 licenciés en 2020, soit près d'un licencié pour 750 habitants et 1 club pour 51 communes.

C'est une région qui connaît une croissance continue du nombre de licenciés. Les effectifs ont augmenté de plus de 48% en dix ans.

La région Nouvelle Aquitaine se situe à la 5<sup>ème</sup> place en termes de nombre de licenciés derrière les régions Auvergne-Rhône-Alpes (+24.500 licenciés), Ile-de-France (15.600 licenciés), Occitanie (11.700 licenciés) et Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur (+8600 licenciés).

## PRES DE 20 ANS DE DÉVELOPPEMENT PAR LES ÉQUIPEMENTS

**Depuis le début des années 2000, les structures d'escalade sont un axe prioritaire de développement fédéral, à travers un constat simple : sans équipement, pas de développement satisfaisant des clubs !**

Le PNSAE, Plan National des Structures Artificielles d'Escalade est lancé en 2003. Ce programme original repose sur 2 piliers :

- le conseil technique en direction des collectivités territoriales maîtres d'ouvrages,
- le soutien financier de certains projets via l'ANS, Agence Nationale du Sport ou directement sur les fonds propres de la FFME.

La structure d'escalade trouve sa place dans un espace spécialisé bien dimensionné, le plus souvent dans un gymnase traditionnel.

Le club est l'élément central de cette politique et doit bénéficier de l'utilisation la plus large possible des équipements réalisés, à travers une convention passée entre le club, la fédération et la collectivité. Il est un interlocuteur privilégié de la collectivité et en plus du développement sportif, il se positionne comme gestionnaire technique de l'équipement : gestion des itinéraires, des EPI (Equipements de Protection Individuelle), maintenance de premiers niveaux, accueil maîtrisé des différents publics (scolaires, enfants, perfectionnement sportif, haut niveau dans certains cas), gestion des créneaux d'utilisation, organisation des compétitions, mise en place d'une école d'escalade pour les plus jeunes...

Plus de 300 clubs ou collectivités ont bénéficié de ce dispositif.

Le coût raisonnable des SAE permet le déploiement de cette stratégie en **zone urbaine y compris en QPV, mais aussi dans les zones rurales du territoire.**

Ce plan a reçu dès son lancement le soutien du CNOSF, du CNDS et du ministère des sports, la fédération affichant une stratégie claire.

## EN CHIFFRES

### DEPUIS 2002

- **+ 300** projets soutenus
- **2,7 millions €** d'aides sur fonds propres de la fédération
- **29 millions €** (CNDS puis ANS à partir de 2019)
- **70%** de l'augmentation de nos effectifs provient de clubs évoluant sur des équipements réalisés dans le cadre d'un accompagnement du PNSAE.



## L'ESCALADE : 3 DISCIPLINES



**Ces 3 disciplines seront présentes aux Jeux Olympiques de PARIS 2024.**

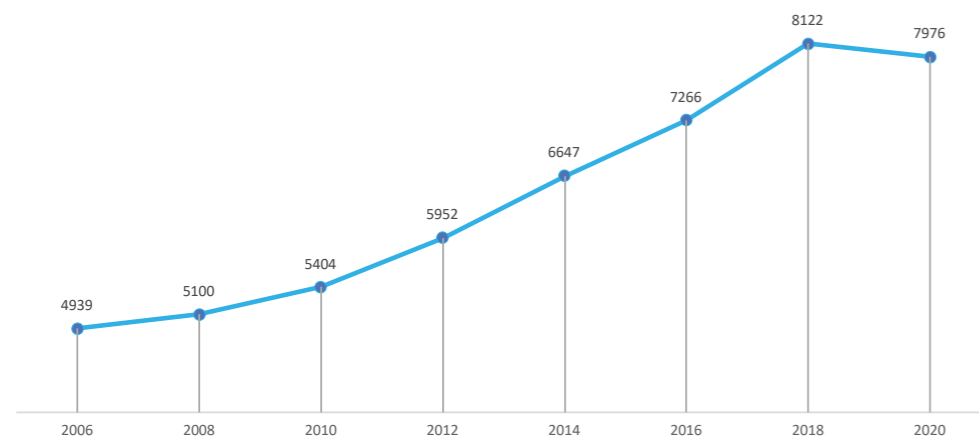




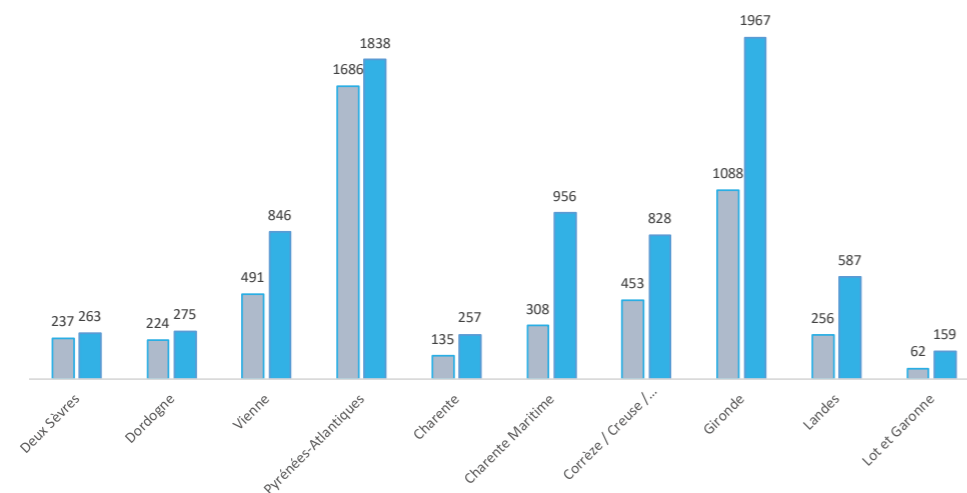
# L'ESCALADE, UN SPORT EN PLEIN ESSOR

Depuis 15 ans, le nombre de licenciés croît avec une légère baisse en 2020, conséquence de la crise sanitaire. Cette croissance est généralisée sur l'ensemble de la région.

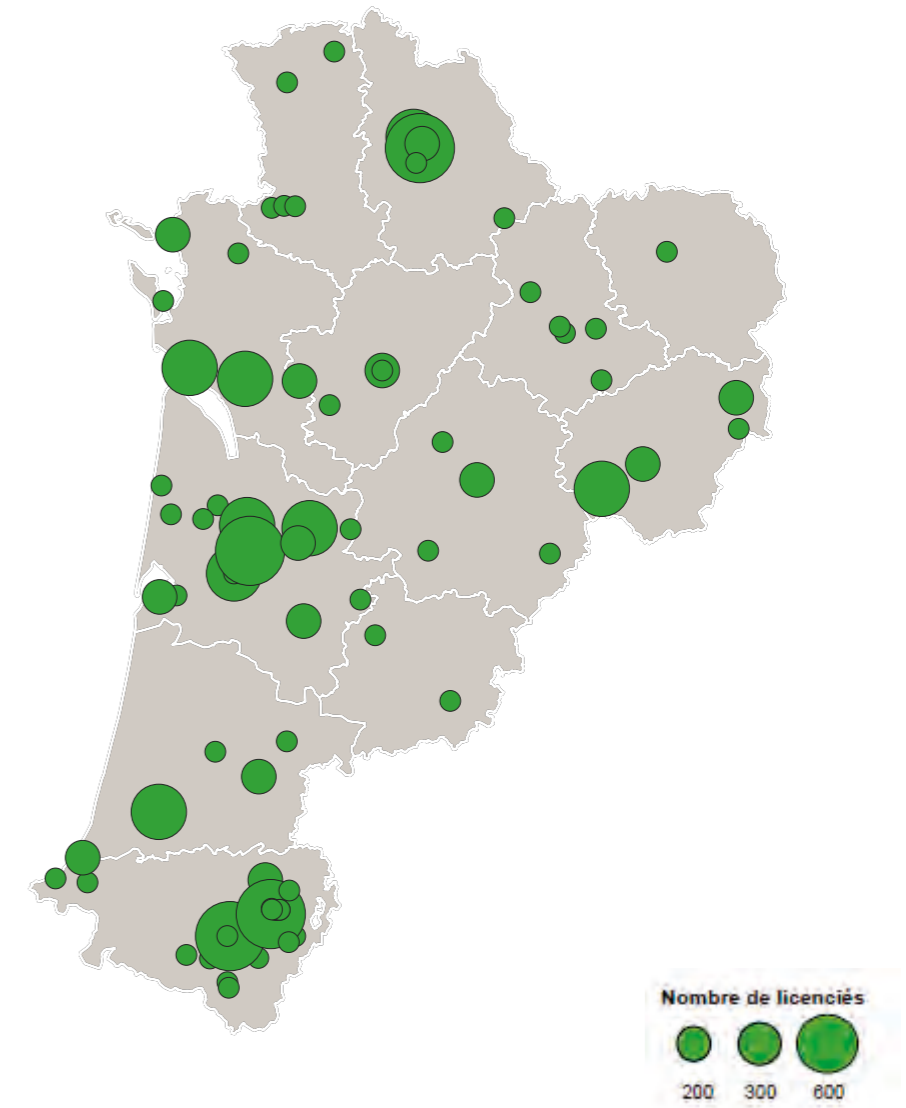
Évolution du nombre de licenciés 2006 - 2020



Évolution du nombre de licenciés par département



Répartition des clubs en fonction du nombre de licenciés



**84 clubs en 2020**  
**95 licenciés en moyenne par club**



## LES ÉQUIPEMENTS : UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Cette croissance du nombre de licenciés a été rendue possible grâce à la construction de structures d'escalade bien dimensionnées.

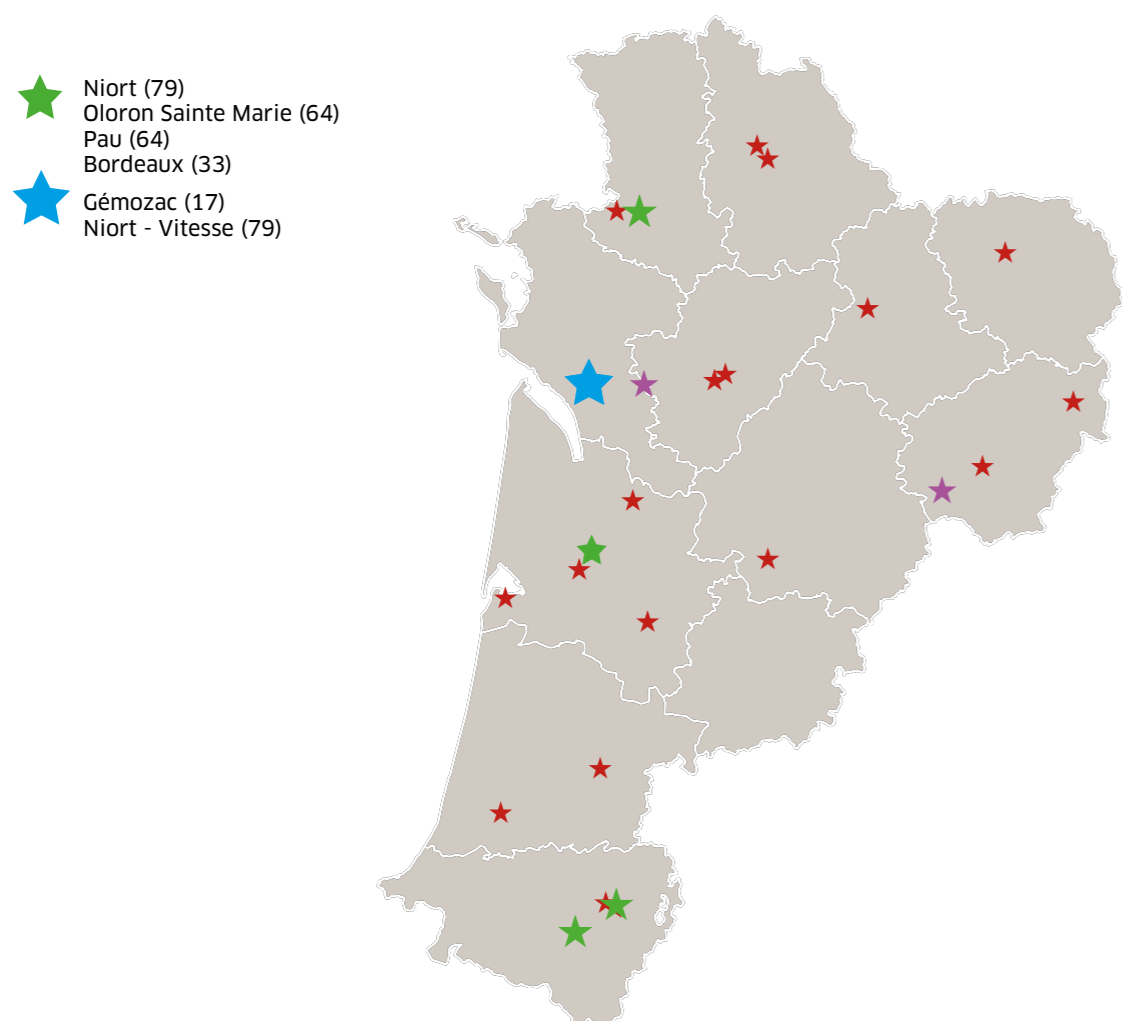
Si l'équipement est une condition nécessaire au développement, elle n'est pas suffisante. Il faut pouvoir compter sur les clubs pour animer au quotidien ces infrastructures. L'élaboration d'un projet de développement partagé avec la collectivité et la fédération fait souvent la différence.

## LES STRUCTURES D'ESCALADE EN REGION NOUVELLE AQUITAINE

Contrairement à d'autres régions en France, la région Nouvelle Aquitaine a pris du retard dans la construction de structures d'escalade :

- Les structures d'escalade sont peu nombreuses, vétustes ou inadaptées.
- Certains territoires sont dépourvus d'équipements malgré la présence de clubs.
- Certaines structures ne sont pas ou peu utilisées par les clubs : propriété de l'université, fonctionnement en délégation de service public, etc.
- Des territoires à « fort potentiel » sont dépourvus d'équipement.
- Dans certaines zones urbaines, les « murs à grimper » sont surreprésentés.

### NIVEAU FÉDÉRAL DES STRUCTURES D'ESCALADE



- ★ Départemental
- ★ Régional
- ★ National
- ★ International

	DIFFICULTÉ	VITESSE	BLOC
Départemental	18		1
Régional	1		1
National	4		0
International	1	1	0

Certaines installations sportives abritent plusieurs disciplines.









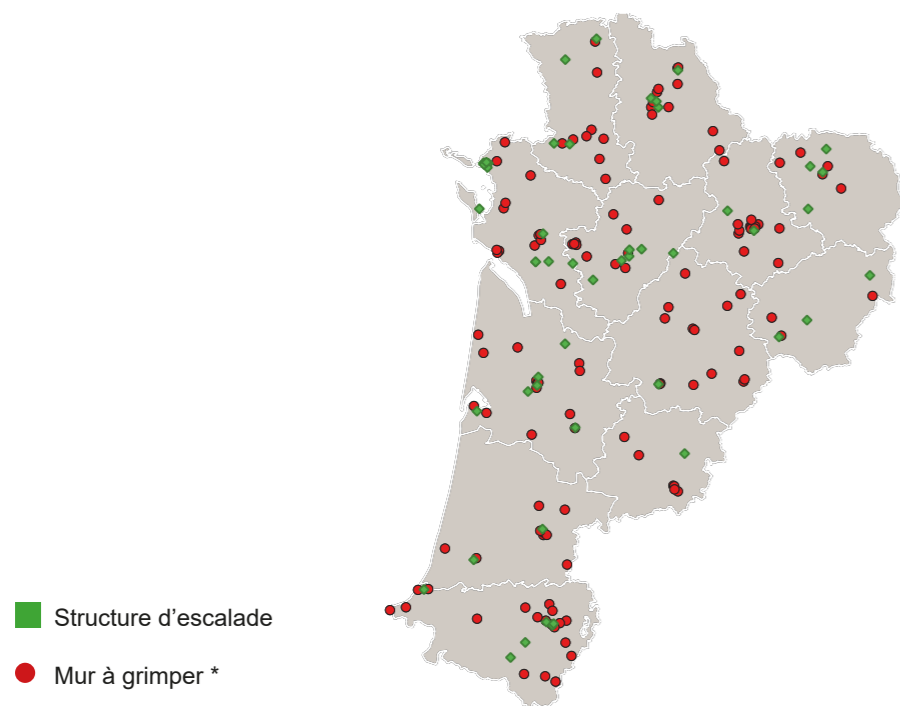
## REGION NOUVELLE AQUITAINE : UNE DEMANDE NON SATISFAITE

Parmi les 4309 communes, 134 possèdent au moins un équipement escalade mais seulement 18 d'entre elles disposent d'une structure d'escalade adaptée à la taille de son territoire. La grande majorité des équipements est mal dimensionnée.

**La demande en région Nouvelle Aquitaine est loin d'être satisfaite.**

**Selon l'étude *Sport dans la ville* menée par la Fédération française des Industries Sports et Loisirs, les structures d'escalade sont le 6<sup>ème</sup> équipement le plus demandé.**

### RÉPARTITION STRUCTURES D'ESCALADE VERSUS MURS À GRIMPER



**76% des murs à grimper ne sont pas utilisés par les clubs FFME**

En région Nouvelle Aquitaine, on compte 1 structure d'escalade pour 69 communes.

**182 ÉQUIPEMENTS**

**62 structures d'escalade (34%)**

(y compris murs d'initiation)

**120 murs à grimper (66%)**

\* Equipements de faible hauteur (inférieur à 7m de hauteur pour une structure de difficulté), linéaire inférieur à 20m, pas d'espace spécialisé. **Ces équipements ne permettent pas un développement associatif ni l'organisation de compétition.**

## DES DIMENSIONS ADAPTÉES AU TERRITOIRE D'IMPLANTATION

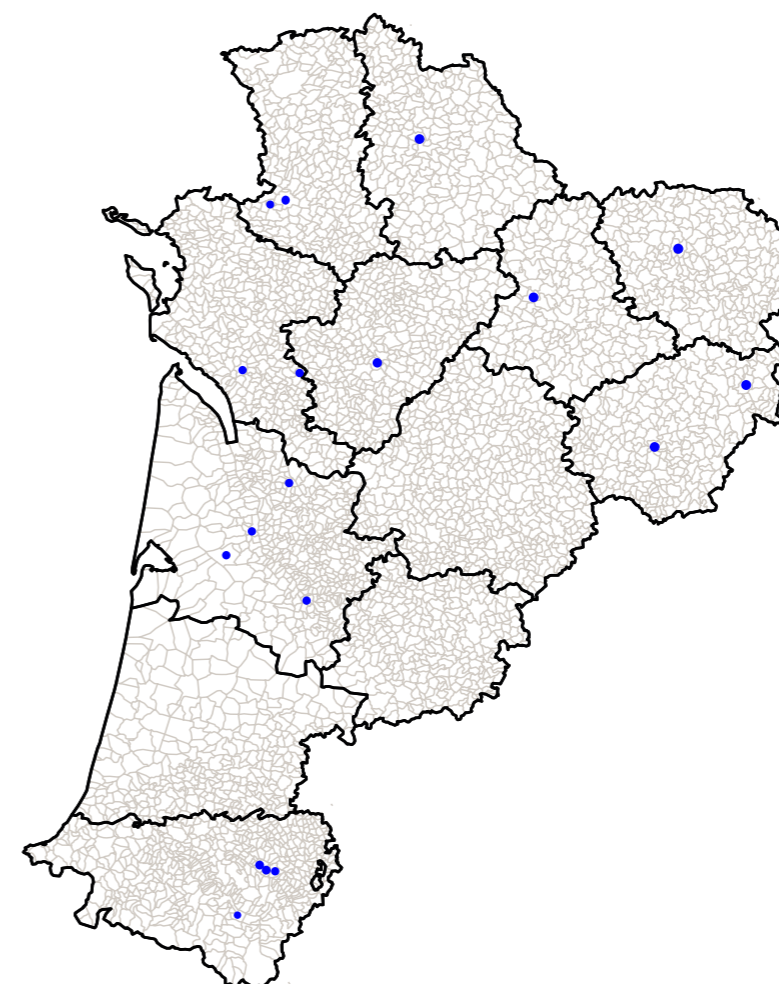
Les structures d'escalade doivent être dimensionnées au regard de la population résidant dans le territoire à couvrir.

Le tableau ci-dessous indique le nombre minimum de m<sup>2</sup> de surface grimvable à prévoir pour une structure d'escalade en fonction du nombre d'habitants sur un territoire.

Taille du territoire	-20.000h	20.000h à 50.000h	50.000h à 100.000h	+100.000 h
DIFFICULTE & VITESSE Surface grimvable minimale	250m <sup>2</sup>	500m <sup>2</sup>	750m <sup>2</sup>	+1000m <sup>2</sup>
surface au sol minimale de l'espace spécialisé	135m <sup>2</sup>	310m <sup>2</sup>	440m <sup>2</sup>	535m <sup>2</sup>
BLOC Surface grimvable minimale	150m <sup>2</sup>	210m <sup>2</sup>	250m <sup>2</sup>	500m <sup>2</sup>
surface au sol minimale de l'espace spécialisé	195m <sup>2</sup>	290m <sup>2</sup>	420m <sup>2</sup>	510m <sup>2</sup>

### CARTE DES COMMUNES POSSEDANT UNE STRUCTURE D'ESCALADE ADAPTÉE À SON TERRITOIRE

**0,42% des communes couvertes en 2020**



Les 18 communes :

- La Couronne (16)
- Gémozac (17)
- Germignac (17)
- Tulle (19)
- Ussel (19)
- Guéret (23)
- Bordeaux (33)
- Cestas (33)
- Langon (33)
- Marsas (33)
- Billère (64)
- Lescar (64)
- Oloron Ste Marie (64)
- Pau (64)
- Magné (79)
- Niort (79)
- Migné-Auxances (86)
- Oradour sur Glane (87)

## UN RETARD À COMBLER

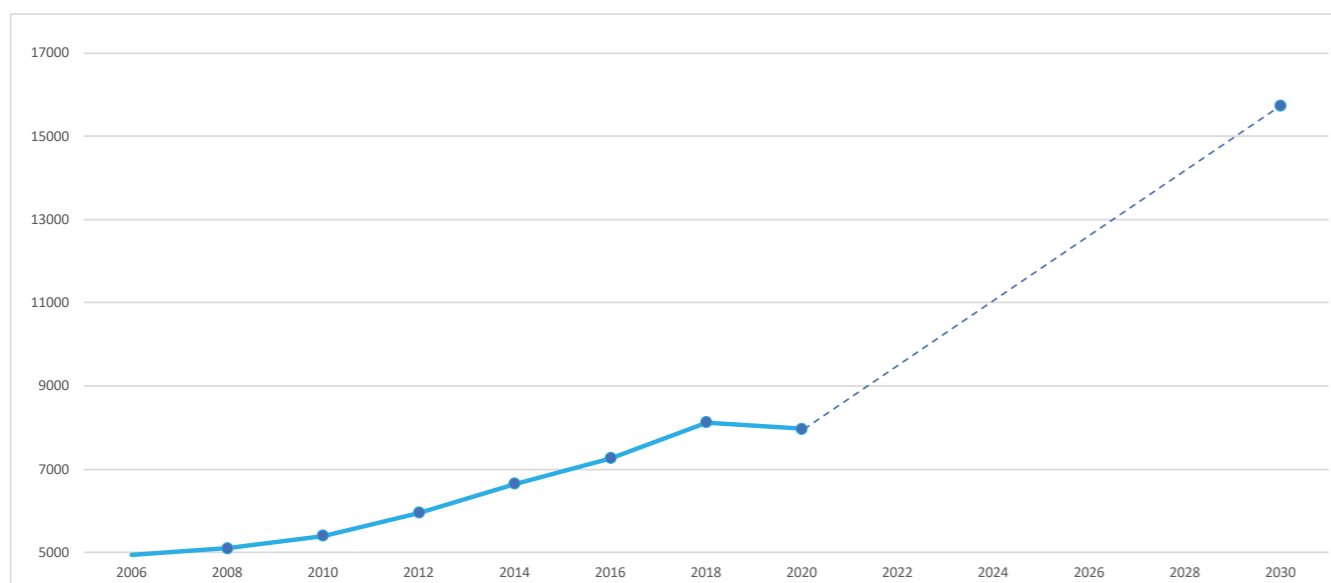
Il y a urgence à rattraper le retard, d'autant que trois phénomènes accélèrent le besoin d'équipements :

- la prévision d'augmentation du nombre de licenciés évaluée à 15725 personnes en 2030 ;
- l'olympisme ;
- une demande de pratique qui croît.

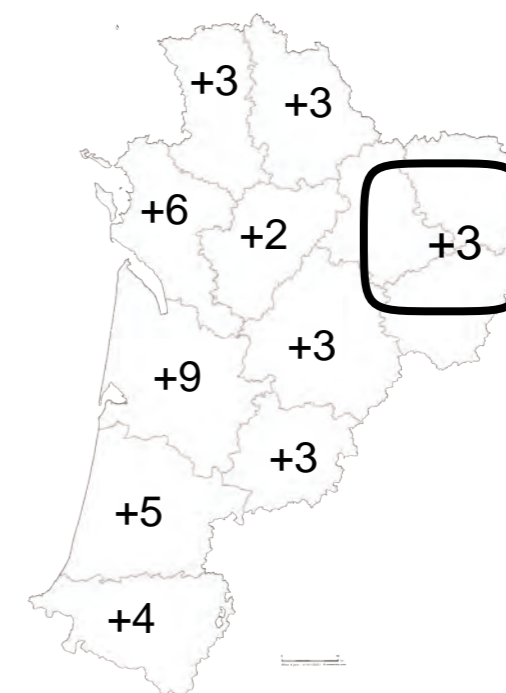
Au regard de ces éléments, il est nécessaire d'augmenter l'offre d'équipements afin de permettre aux clubs d'accueillir dans des conditions adéquates les futurs grimpeurs.

**On estime aux alentours de 40 le nombre minimum de structures d'escalade nécessaire pour combler le retard accumulé.** Parmi ces équipements, plus de la moitié devra permettre l'organisation de compétition avec un accueil du public. C'est un des critères de priorité des projets avec la structuration et le développement des clubs.

### Évolution du nombre de licenciés : en 2030, 15725 licenciés



### 2030 : PLUS DE 40 NOUVELLES STRUCTURES D'ESCALADE AUX DIMENSIONS ADAPTÉES À LA TAILLE DES TERRITOIRES CONCERNÉS



### OBJECTIFS 2030 PAR DISCIPLINE ET NIVEAU DE COMPÉTITION DE L'INSTALLATION SPORTIVE

	DIFFICULTÉ	VITESSE	BLOC	COMBINÉ
Niveau international Objectif 2030	3 installations sportives (minimum) dans la région			
Les besoins	+1 structure		+1 structure	+1 structure
Niveau national Objectif 2030	6 installations sportives (minimum) dans la région			
Les besoins	+ 2 structures		+3 structures	+ 1 structure
Niveau régional Objectif 2030	80% des départements de la région couverts			
Les besoins	+ 9 structures		+ 9 structures	





## NOS MOYENS

### UNE AIDE TECHNIQUE

Le département Développement & équipements conseille sur :

- l'interprétation des règles fédérales
- les exigences normatives (EN, NF)
- la faisabilité d'un projet dans une installation sportive existante
- le dimensionnement des espaces
- l'estimation financière
- Les financements possibles

Des exemples de réalisations ou une esquisse de principe peuvent être fournis (sous conditions).

### UNE AIDE FINANCIÈRE

La fédération contribue au financement des équipements via une ligne budgétaire dédiée. Le montant de l'aide est fonction du niveau de classement (départemental à international).

Les projets éligibles :

Pour obtenir une aide financière, le projet doit satisfaire au minimum 1 des 3 critères ci-dessous :

- Respecter les règles fédérales
- Accueillir des événements sportifs
- Permettre le développement des clubs

Les projets prioritaires :

1. Structure d'escalade de BLOC
2. Structure d'escalade de DIFFICULTE et/ou VITESSE / COMBINE
3. Niveau de l'équipement
4. Zone déficitaire
5. Organisation de compétitions en relation avec le niveau de l'équipement

### UN RÉSEAU D'EXPERTS

Notre réseau de conseillers est présent à chaque étape. Il est à l'écoute des besoins et prêt à répondre à toutes les questions que se posent les porteurs de projets.

### UNE AIDE SPÉCIFIQUE POUR LES CLUBS

Pour que l'équipement contribue au développement des clubs, la fédération et ses organes déconcentrés (ligues, comités) se mobilisent tout au long du projet : premier plan de voies, ouverture des itinéraires, gestion des EPI, rédaction de conventions (utilisation, gestion technique), structuration des cours, plan de développement, etc.

## UNE OFFRE DE SERVICE UNIQUE

**A**fin de répondre à la demande des collectivités et des architectes, nous avons créé un service ingénierie spécialisé dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Aujourd'hui la fédération à travers son département Développement & équipements réalise des prestations pour les collectivités, les architectes, les programmateurs. Sa compétence est véritablement reconnue et recherchée.

De nombreux documents techniques : normes, modélisations 3D, conventions, guides techniques, accompagnent les porteurs de projets.

### UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE

Écouter, traduire et affiner les besoins des utilisateurs de manière à garantir une conception maîtrisée des espaces de pratique et des volumes d'escalade.

### LES OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Concevoir des équipements sportifs adaptés à leur territoire et à leurs publics
- Optimiser les coûts de l'opération et les financements.

### NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Nous pouvons intervenir ponctuellement ou sur l'ensemble d'un projet. Nos domaines d'intervention sont :

- les études de faisabilité
- la programmation
- la modélisation 3D (Fusion 360, Solidworks, Sketchup)
- l'accompagnement des phases APS (avant-projet sommaire), APD (avant-projet définitif), PRO, EXE.
- le lancement de la consultation : rédaction CCTP, relecture du Règlement de Consultation...
- l'analyse des offres
- le suivi de chantier et réception
- les opérations de rénovation

### NOS RÉFÉRENCES

- Tournefeuille (31) : difficulté & bloc (national - vitesse (international))
- Troyes : difficulté, vitesse & bloc (international)
- Plougoumen (56) : Bloc (national)
- Cholet (49) : difficulté & vitesse (national)
- Antony (92) : difficulté & vitesse (national)
- Karma Fontainebleau (77) : salle d'escalade et pôle France bloc
- Montfermeil (93) : difficulté et vitesse (national)
- Rouvroy (62) : salle d'escalade (régional)
- Laval (53) : difficulté & vitesse (international)
- Voiron (38) : pôle de préparation olympique bloc

**Un projet, un réflexe : contactez la ligue Nouvelle Aquitaine ([info@na.ffme.fr](mailto:info@na.ffme.fr)) ou le Département Développement & équipements de la fédération ([sae@ffme.fr](mailto:sae@ffme.fr)).**



ENTREPRISES